

## *Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal* *(PPÉAM)*

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Communiqué de presse

Les *Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal (PPÉAM)* demandent au gouvernement d'étendre ses efforts au sud du Québec

**Montréal, le 14 mai 2008** – Les *Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal (PPÉAM)* félicitent les ministères du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) madame Line Beauchamp, et des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Claude Bécharde pour la création de 23 nouvelles aires protégées en territoire public. Cette annonce a pour effet de porter à 6 % l'ensemble du territoire naturel protégé uniquement dans le nord du Québec.

Mais malgré ces efforts, les *PPÉAM* considèrent inacceptable le fait que le Québec ait 6 % de son territoire en aires protégées au nord du 47<sup>ème</sup> parallèle, ne laissant que 5 582 km<sup>2</sup> d'aires protégées au sud de ce parallèle.

La plus grande diversité biologique se trouve dans le sud du Québec, soit dans la sous-zone de la forêt décidue, qui regroupe les domaines de l'érablière à caryer cordiforme, de l'érablière à tilleul et l'érablière à bouleau jaune. Ces trois domaines bioclimatiques totalisent une superficie de 111 100 km<sup>2</sup>. Cela n'inclue pas le domaine de la sapinière à bouleau jaune, ce dernier étant en majeure partie situé au nord du 47<sup>ème</sup> parallèle.

Une fois de plus, les *PPÉAM* demandent au Gouvernement du Québec de tout mettre en oeuvre afin que le Québec ait 12 % d'aires protégées pour **chacune des régions naturelles du Québec d'ici 2010**, comme le préconise la norme internationale, et ce afin de protéger, conserver et mettre en valeur sa **diversité biologique**.

De plus, le sud du Québec renferme non seulement la plus grande diversité biologique mais aussi la plus forte densité de la population. Cette région est la plus affectée par les activités humaines, et elle subit des pressions constantes pour le développement résidentiel, industriel et agricole. Il est donc urgent d'agir. Le Gouvernement du Québec doit porter une attention toute particulière pour le sud du Québec, en établissant une **répartition équitable d'aires protégées afin que la diversité biologique soit maintenue sur l'ensemble du territoire québécois**.

- 30 -

Source : Tommy Montpetit, (450) 670-7835, David Fletcher, (514) 683-7864

Guy Garand, (450) 664-3503